

La soupe populaire a-t-elle un arrière-goût amer ? (3^e partie) Des soupes de guerre aux soupes identitaires

<<< [Lire la deuxième partie](#)

par Camille Baillargeon

Dessin satirique par Becon : « Les droits de l'homme et du citoyen. - Qu'est-ce que vous cherchez ? - Le droit de manger ! ». Image tirée de : Isi DELVIGNE, *Un an après, Un épisode de la lutte des classes. Le conflit de Phénix-Works à Flémalle-Haute 1935*, Liège, La Wallonie, p. 33.



Soupes de guerre

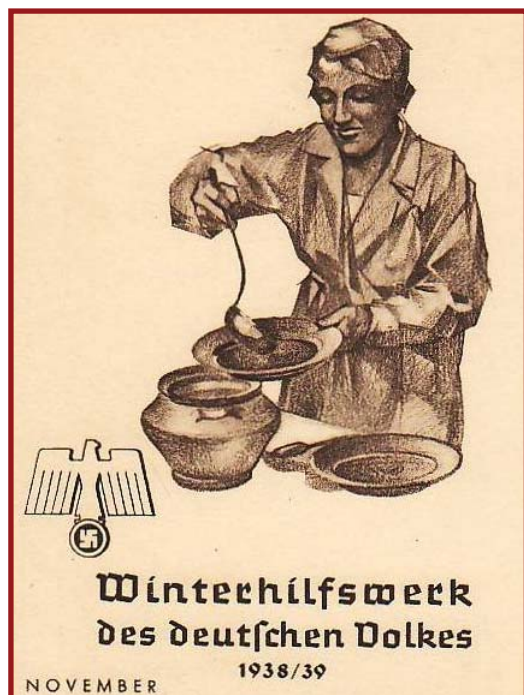
La Première et la Seconde Guerre mondiale réintroduisent sous un nouvel angle la question de la distribution de soupe.

La Grande guerre remet à l'avant plan le problème de la subsistance des populations civiles touchées de plein fouet par la hausse du chômage, les pénuries alimentaires et l'inflation des prix, mais aussi par les destructions causées par les bombardements. En Belgique, le Comité national de secours et d'alimentation, protégé notamment par le Ministère américain (qui en profite pour faire quelque propagande), a à sa charge l'organisation du ravitaillement alimentaire. Son rôle est de coordonner au niveau national les diverses œuvres caritatives, et compte, parmi ses fonctions, la distribution de soupes et de repas à bon marché aux populations précarisées. Pour des questions d'économie, mais également pour que s'instaure un sentiment de parité, le Comité opte d'abord pour la mise sur pied de distribution de soupes communes, plutôt que pour des aides individuelles. Les promoteurs de l'organisation y voient bientôt se matérialiser leurs plus hautes espérances : « Des conversations familières s'engagent ainsi entre les plus pauvres et les plus riches qui s'aperçoivent alors combien ils sont rapprochés par leurs préoccupations, leurs peines, leurs espoirs, alors qu'ils avaient auparavant, la croyance d'appartenir à des mondes différents, réciproquement incompréhensibles et impénétrables¹. »

Cependant, alors que sur le terrain les bénéficiaires semblent s'accorder sur la base d'un destin commun et d'une histoire partagée, parmi les classes dirigeantes, des rivalités idéologiques se font sentir. Il faut dire que le Comité national de secours est institué par des libéraux, avec à sa tête l'industriel Ernest Solvay. Catholiques et socialistes, se sentant d'abord dépouillés de leur fonction traditionnelle d'assistance, bataillent un temps pour n'être pas totalement exclus du soutien apporté aux populations. Ainsi que pour bénéficier d'une juste représentation au sein des comités de secours. Ils trouvent finalement moyen de satisfaire

¹ *Heures de détresse, L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation et de la Commission for Relief in Belgium, Belgique 1914-1915*, Bruxelles, impr. J.-E. Goossens, [s.d.], p. 41.

leurs ambitions : les catholiques s'impliquent énergiquement au sein de l'Œuvre de la Soupe, alors qu'on accorde une représentativité certaine aux socialistes au sein de comités locaux de secours et d'alimentation. Les socialistes s'impliquent également activement dans la mise sur pied d'un ravitaillement parallèle fondé sur l'action concertée des diverses coopératives ouvrières. Celle-ci mènera, après guerre, à la création de l'Union coopérative². Leur but consiste à dissocier l'aide apportée de l'idée d'une action purement charitable, tout en l'attachant davantage au sentiment d'un acte de solidarité nationale. L'historien Georges Vanloubbeeck, qui expose les tiraillements idéologiques existant au sein de l'organisation du ravitaillement belge, fait parallèlement remarquer le rôle fondamental joué par ces œuvres de secours alimentaires. Les soupes populaires organisées en temps de guerre servent « à maintenir [...] le tonus patriotique, d'abord en évitant aux plus malheureux de se compromettre avec l'ennemi pour subsister, ensuite et surtout en occupant à une tâche utile, qui quelquefois pouvait s'identifier à de la résistance, une multitude de gens pour la plupart militants politiques ou syndicaux³ ». Elles permettent ainsi de garantir une certaine cohésion nationale. Ceci n'est plus guère le cas au cours de la période 1939-1945.



Détail d'une carte du Secours d'Hiver allemand 1938-1939. Source : Delcampe.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, dans une Belgique occupée, le « Secours d'hiver » est créé⁴. Son rôle s'apparente à celui de l'ancien Comité national de secours et d'alimentation, mais c'est l'occupant qui impose cette nouvelle dénomination calquée sur le *Winterhilfswerk des Deutschen Volkes*, le Secours d'hiver allemand. Fondé en 1933 par le régime nazi et placé sous la gouverne de Joseph Goebbels (ministre de l'Éducation du peuple et de la Propagande), ce Secours d'hiver s'inscrit dans la politique générale de l'aide sociale nationale qui consiste, selon les propos de Goebbels lui-même, non pas à assurer la survie et le bien-être individuels, mais à préparer une population saine pouvant dominer le monde⁵. Celle-ci exclut bien entendu toute aide aux catégories de personnes mises au ban de la société nationale socialiste. Tant la Résistance que le gouvernement de Londres restent donc prudents face à l'organisation belge. De manière à frapper l'imagination, Radio Londres ose la comparaison « Secours d'hiver, Secours d'Hitler⁶ ». Cette phrase lapidaire restera dans les annales.

C'est pourtant moins sur le fond idéologique qui préside à la création du Secours d'hiver allemand que se base la controverse, que sur le malaise que crée cette ingérence nationale. Plusieurs y perçoivent une germanisation du pouvoir, que ne regrette d'ailleurs guère la presse rexiste : « le nouvel organisme emprunte son nom au Secours d'Hiver allemand. [...] Mais il ne suffit pas de reprendre une étiquette. C'est l'esprit qu'il faut assimiler dès l'instant que l'efficacité des méthodes étrangères est prouvée⁷... ». L'organisation parviendra progressivement à convaincre la population de sa relative indépendance d'action. L'implication de l'Église et les rudes hivers du début de la guerre seront autant d'arguments qui joueront en la faveur de l'aide distri-

² Voir à ce sujet l'article de Linda Musin et Robert Flagothier, « De la coopérative locale à la société multirégionale : l'Union coopérative de Liège (1914-1940) », *BTNG-RBHC*, XXII, 1991, 1-2, p. 285-287. Consultable en ligne :

<http://www.flwi.ugent.be/btng-rbhc/pdf/BTNG-RBHC,%202022,%201991,%201-2,%20pp%20281-309.pdf>.

³ Georges Vanloubbeeck, « L'activité politique à Liège pendant la guerre 1914-1918 », *Revue belge d'histoire contemporaine*, n° 2, 1970, p. 119. Cet article est consultable en ligne sur le site :

<http://www.flwi.ugent.be/btng-rbhc/pdf/BTNG-RBHC,%202002,%201970,%202,%20pp%20113-131.pdf>.

⁴ Arrêté du 29 octobre 1940 : « texte qui compte probablement parmi les plus caractéristiques de l'ingérence impériale de l'ennemi dans nos affaires publiques ». A. Bricteux, Émile Dupont-Trasenster, A. Ernst, 1941-1945, *Comité liégeois de l'Œuvre nationale de secours, Rapport présenté à l'Assemblée générale de clôture du 19 décembre 1945*, [s.l.n.d.], p. 3.

⁵ Michael Burleigh, Wolfgang Wippermann, *The Racial State, Germany, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 69. Consultable sur Google Book : <http://books.google.com>.

⁶ Alain Collignon, « Secours d'hiver, Secours d'Hitler », dans Francis Balace (dir.), *Jours de guerre*, Tome 6 : *Jours de chagrin*, Tome II, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 74.

⁷ *Le Pays réel*, 27 octobre, cité par Alain Collignon, *Op. cit.*, p. 74.

buée par ses soins. Bien qu'une analyse plus poussée de la question eut été nécessaire, on peut insister sur le terme de « relative indépendance ». Il n'est, pour s'en convaincre, qu'à se baser sur les propos liés à l'évocation de la part de résistance qui s'exprima en son sein. Ainsi le Comité liégeois du Secours d'Hiver eut beau s'enorgueillir après guerre d'avoir utilisé « du papier à lettres où, dans l'en-tête, la lettre V du mot *Hiver* s'ornait d'un "Cœur ardent" crânement ironique⁸... », il n'en reste pas moins qu'il dut renoncer à l'utiliser le « jour où les Boches se fâchèrent⁹ »...



Secours d'Hiver en Belgique : « L'heure de la soupe à la cantine du SECOURS D'HIVER, avec quelle impatience elle est attendue par tous ceux dont c'est chaque jour le seul repos vraiment nourrissant ! », carte postale. Source Delcampe.

Quel intérêt l'Allemagne a-t-elle à soutenir ce genre d'organisation à l'étranger ? En dehors du fait de porter assistance aux populations civiles indirectement affectées par les conséquences de la guerre et de témoigner par là de son soutien humanitaire aux populations conquises, des conceptions plus pragmatiques entrent en ligne de compte. Ainsi, cette aide vient limiter les conséquences de la détérioration des conditions de vie et l'empreinte qu'elle laisse dans les esprits. L'occupant souhaite se prémunir des résistances, troubles, voire révoltes auxquels peut mener la faim. L'aide alimentaire assure une pacification de la population. La gauche sent bien le danger de la manœuvre. Son souhait aurait été qu'une population sans assistance sombre dans l'extrémité et que cela alimente sa vigueur à combattre l'occupant¹⁰ (hardi pari, aurait-il réellement porté ses fruits ? Oubliait-elle que c'est précisément la faim qui menait par le passé les ouvriers à se soumettre aux prescriptions patronales ?). La presse clandestine pointe également le lien artificiel de dépendance créé par cette aide alimentaire et appelle à rester vigilant : « Ces gens-là sont les ennemis de la classe ouvrière [...] Ils ont créé cette œuvre pour gagner la sympathie des ouvriers, pour les lier davantage à leurs chaînes¹¹... ». « La presse vendue prétend que le secours d'hiver n'est pas une charité, mais de la solidarité nationale. Quelle blague ! Solidarité des affameurs et des exploités ? Les travailleurs savent ce que c'est qu'une véritable solidarité. Et solidairement, nous lutterons pour obtenir non des aumônes, mais du travail et un salaire convenables¹². » Nul ne semble ignorer le vieil adage selon lequel « lorsqu'un homme en nourrit un autre, il en devient le maître¹³ ».

Pour éviter la mise en péril des siens et des individus qu'elle tente de protéger, la Résistance doit détourner une partie de l'aide du Secours d'hiver et instaurer ses propres réseaux de ravitaillement alimentaire. Ce n'est, on s'en doute, jamais des distributions publiques, son œuvre étant conduite dans la clandestinité¹⁴.

Le cas de la Belgique n'est pas unique. En France, les instances de secours mises en place pendant la guerre sont peut-être davantage encore liées à l'influence de l'occupant. Dans le nord du pays, des organisations allemandes comme le *Hilfzug Bayern* (secours bavarois) d'émanation nationale socialiste rassasie les populations locales privées de nourriture. Ce soin apporté par l'Allemagne à la population française témoigne de la volonté d'en faire une alliée future. Il favorise un esprit de collaboration entre les deux peuples et contribue aussi indirectement à maintenir en santé les individus qui seront bientôt envoyés travailler en Allemagne.

⁸ A. Bricteux, *Op. cit.*, p. 4.

⁹ *Ibidem*. Après guerre, on distingua comme acteurs de la Résistance les quelques responsables du Secours d'Hiver qui avaient admis les juifs aux distributions ce qui laisse à penser que la pratique n'était pas communément admise.

¹⁰ Voir l'extrait du *Drapeau Rouge* clandestin de février 1941, cité par Alain Collignon, *Op. cit.*, p. 74-75.

¹¹ *L'Éclair* [journal du Parti communiste de Mouscron] cité par Alain Collignon, *Op. cit.*, p. 75.

¹² « Pas de charité, mais du travail », *Jeunesse nouvelle*, novembre 1940, n° 2.

¹³ Diction cité par Jack London, *Le peuple d'en bas*, Paris, Éditions Phébus, 1999, p. 113.

¹⁴ Son action se matérialise notamment en Belgique dans le réseau « Solidarité. Croix-Rouge du Front de l'Indépendance », prenant le relais du Secours rouge international. <http://www.secoursrouge.org/histoiresri.php>.



Secours bavaïrois (Hilfzug Bayern), 1940. Les secours bavaïrois à Dunkerke. Distribution de repas sur la place de la République. [Sipho] Coll. CEGES, photo n° 84032.

Sur le plan national, c'est l'Entr'aide d'hiver, dépendant du Secours national à qui le gouvernement français a octroyé le monopole de la charité, qui s'occupe de distribuer soupes et repas aux personnes nécessiteuses. Cette organisation caritative, placée sous l'autorité morale du maréchal Pétain, sert efficacement la propagande du gouvernement de Vichy. La récolte des fonds nécessaires à son fonctionnement se fait notamment à travers la vente d'insignes, de portraits et de cartes illustrées figurant le Maréchal¹⁵. Ceux-ci diffusent dans tout le pays l'image de celui qui souhaite donner corps à sa phrase célèbre : « Je fais à la France le don de ma personne ». Le gouvernement veut un temps octroyer au Secours national « le produit issu de la liquidation des biens des Français déchus de leur nationalité » (notamment des juifs). Une loi est passée en ce sens le 23 juillet 1940, mais semble ne pas avoir été d'application car en contradiction avec les ambitions du gouvernement allemand qui souhaite être le seul bénéficiaire de ce genre de mesure. Bien qu'une certaine forme de désobéissance civile s'exprime au sein de l'organisation qui conduit au détournement d'une partie des secours au profit de ceux qui en sont exclus, l'aide n'est en principe pas destinée à tout le monde et les juifs en sont écartés. Fondé en 1914 dans une perspective universaliste et non discriminatoire (dans le but de « venir en aide aux femmes, aux enfants, aux vieillards, sans distinction d'opinions et de croyances religieuses¹⁶ »), le Secours national a donc pris, en 1940, une toute nouvelle coloration politique.

Après guerre, et sur base de la Déclaration universelle des droits de l'homme signée en 1948, une nouvelle pratique caritative moins exclusive voit le jour. Le droit de tous à une alimentation suffisante, inscrit à l'article 25¹⁷ de la Déclaration, se conforte dans la pratique par l'inscription dans les missions de bienfaisance d'une volonté de n'exercer aucune distinction philosophique, raciale, nationale, linguistique, religieuse ou autre dans l'octroi de l'aide alimentaire. Ce principe guide l'action d'organismes apparus après-guerre comme le Secours catholique (1946) ou Emmaüs (1949)¹⁸. Tous deux œuvrent dans ce processus de réconciliation. Les valeurs de partage, d'échange, de justice et de paix, de respect et d'amour du prochain sont mises en exergue. Pourtant, la démarche ne se délie pas fondamentalement de son assise chrétienne. Le fondateur du Secours catholique français nous le rappelle trop bien : « Nous ne sommes pas une société de bienfaisance légèrement colorée d'un peu de religion. La Croix est au centre de notre insigne. Mais c'est à tous, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, que le Secours catholique veut apporter son aide¹⁹ ».

¹⁵ Voir les actualités filmées de l'époque consultables en ligne sur le site :

<http://www.ina.fr/fresques/jalons/Html/PrincipaleAccueil.php?id=InaEdu00234>.

¹⁶ Voir l'article de Wikipédia sur son fondateur Paul Appell : http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Appell.

¹⁷ « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. », en ligne sur le site : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/#a25>.

¹⁸ Voir : <http://www.emmaus-france.org> et http://www.secours-catholique.org/le_secours_catholique/telechargements/qui_sommes_nous.pdf.

¹⁹ Discours de Jean Rodhain (1900-1977) cité sur le site : <http://www.spiritualite2000.com/An2005/Aventure/janv05.htm>.



La banlieue parisienne inondée (crue de janvier 1910). Asnières - Soupe populaire, Place de l'Hôtel-de-Ville, carte postale. Source : Delcampe.

Aujourd'hui, à quel « régime » est-on servi ?

Ces faits d'histoire et leurs connotations idéologiques n'appartiennent pas encore tout à fait au passé quand on regarde la bienfaisance actuelle, en particulier celle qui s'occupe de nourrir les pauvres dans la rue. Il n'est pas rare que des distributeurs de soupe, installés dans quelque stand tenant de la vitrine politique, se donnent du crédit par le seul fait de poser un acte charitable. C'est ce que l'on nomme de la « propagande par l'action ».

Ainsi, trouve-t-on, à Paris, les Soupes du Roi, organisées par une association de royalistes catholiques « Nos seigneurs les pauvres et les malades » proches des Camelots du Roi et de l'Action française. On n'y tient pas tribune à proprement parler, seuls certains insignes royalistes ou religieux font discours. Le directeur de l'association insiste : « Ici nous sommes tous royalistes, en principe. Mais on n'est pas là pour vendre notre royalisme. On ne trie pas les gens qui viennent manger. Le seul passeport qu'on exige c'est j'ai faim²⁰ ». C'est la charité chrétienne qui est mise en pratique. L'association renouvelle en cela une démarche déjà soutenue par les Camelots du Roi en 1910 lors de l'inondation de la Seine alors qu'ils mettaient sur pied une soupe populaire pour aider les sinistrés²¹. Maurice Pujo, le fondateur de l'organisation, reconnaissait lui-même le résultat positif pour l'image des Camelots du Roi de cet acte au départ « désintéressé ». On tirait évidemment bon parti de l'action charitable : moyen facile de se vêtir de vertu et d'honorabilité... Mais des « apaches » (les jeunes voyous d'alors) tentèrent de saboter leur intervention. Était-ce le seul fait d'une rencontre inopportune ou à cause d'une opposition de conceptions ? Nous ne pourrions dire. Une chose est sûre, c'est que la charité s'exerçant dans l'espace public était déjà le terrain d'une lutte d'intérêts.

Près de cent ans plus tard, de telles frictions se reproduisent autour de la distribution de « soupes identitaires » mises sur pied à Paris, Nice, en Alsace (mais aussi en Belgique) par des organisations d'extrême droite proches du Mouvement national républicain ou de la mouvance identitaire²². En 2006, l'État français ordonne l'interdiction temporaire de ces soupes sous motif d'un « risque de trouble à l'ordre public »²³ ; elles reprennent par la suite et n'ont pas cessé d'avoir cours. Sous les dénominations « soupes identitaires », « soupes

²⁰ Raphaël Moran, « Les Camelots du Roi : une soupe populaire et royaliste », mis en ligne le 17 mars 2009 sur le site *La Garenne-Colombes. Le retour de Buzz* : <http://lagarenne-colombeslebuzz.blogs.courrierinternational.com/archive/2009/03/16/les-camelots-du-roi-une-soupe-populaire-et-royaliste.html>.

²¹ Maurice Pujo, « Les Camelots du Roi lors des inondations de Paris en 1910 », texte mis en ligne sur le site : http://camelotsduroi.canalblog.com/archives/1a_les_camelots_lors_des_inondations_de_paris_en_1910/index.html.

²² Ces distributions ont été organisées à l'initiative notamment du Bloc identitaire, de l'association Solidarité des français (SDF) et de Solidarité alsacienne.

²³ Voir : Bernard Delattre, « La justice avale "la soupe au cochon" », *La Libre Belgique*, 28 décembre 2006, en ligne sur le site : <http://www.lalibre.be> ou http://www.droitdesreligions.net/pdf_ta/20070201.pdf et <http://www.conseil-etat.fr/cde/node.php?articleid=587>.

gauloises » ou « soupes au cochon », elles affichent leur exclusive. Composées de porc et censées correspondre à une hypothétique tradition nationale²⁴, ces soupes ont pour fonction d'écarter symboliquement les personnes soumises à une religion qui en proscriit la consommation (juifs et musulmans). Ses promoteurs réfutent le fait d'exercer, dans la pratique, de quelconques discriminations. Il faut dire qu'ils excellent dans l'art de la litote « qui consiste à atténuer l'expression de sa pensée pour faire entendre le plus en disant le moins » et jouent sur la provocation. L'État et les commentateurs s'embourbent dans les pièges qui leur sont tendus en se servant eux-mêmes d'arguments fondés sur des conceptions partielles des choses, laissant les organisateurs se délecter d'une publicité inopinée. Poser, par une action concrète, les questions de solidarité et d'identité nationale, d'intégration et d'aide aux étrangers, voire de laïcité et de communautarisme, c'est une chose. Le faire sur le terrain de la pauvreté, c'est soulever le problème de façon bien peu estimable. On s'étonne cependant que l'État français qui s'indigne de telles pratiques soutienne parallèlement les interventions policières pour le contrôle des illégaux aux points de distributions de soupe par les Restos du cœur²⁵.

Bien qu'ils ne se contentent pas de servir de la soupe au porc et qu'ils proposent aussi d'autres victuailles, ces groupes soutiennent effectivement une conception discriminatoire de la bienfaisance basée sur le principe « les nôtres avant les vôtres ». Une radicalisation du principe de « charité bien ordonnée commence par soi-même »²⁶. Sans entrer plus loin dans le débat, la pratique de ces soupes identitaires ne peut que rappeler au souvenir ces distributions alimentaires d'inspiration nationale socialiste. Encore que, en 1942, à l'initiative du gouvernement de Vichy et pour servir sa propagande, le Secours national, prenait soin d'offrir aux populations indigènes musulmanes de la Seine du couscous et du thé pour la fin du Ramadan²⁷...

Les soupes identitaires ne sont ni ne seront les premières à mettre en pratique une charité impliquant d'être digne de la recevoir, bien qu'elles reviennent à une vision de la charité qu'on croyait dépassée. Le problème de la sélection des individus à contenter questionne tous les intervenants de la rue. Même le monde associatif adoptant une pratique d'ouverture doit encore régulièrement s'interroger :

« La majorité des organismes délivrant l'aide alimentaire [...] ne disposent pas des moyens qui leur permettraient de délivrer l'aide à l'ensemble de la demande [...]. Des critères d'accès et de maintien sont donc fixés. Si certains sont objectifs : les critères financiers, l'engagement obligatoire dans un suivi social, le critère territorial, les critères administratifs ou encore de durée, d'autres laissent davantage de place à la subjectivité. Ainsi, les chercheurs répertorient parmi ces critères le comportement (sobriété, violence, être « dérangé », arrogance) ou l'attitude (franchise, probité, ou encore le mérite qui passe par l'exacerbation soit de l'activation, soit des signes d'une réelle souffrance de la faim). Ces deux ensembles de critères (mais surtout les critères subjectifs) ne servent pas uniquement à la sélection des bénéficiaires, mais peuvent aussi servir à leur classement : grossièrement entre « méritants » et « profiteurs », entre « bons » et « mauvais » pauvres, une discrimination déjà ancienne [...]»²⁸.

²⁴ De quelle tradition nationale se revendiquent-elles ? La soupe au porc ne s'inscrit pas particulièrement dans la tradition culinaire française ni du reste dans l'alimentation gauloise. S'il ne devait y avoir qu'une soupe de caractère français, une soupe traditionnelle par excellence, ce serait la « soupe au chou » ; celle qui fit la saveur du terroir de l'Auvergne à la Bretagne en passant par l'Allier, la Franche-Comté ou la Bourgogne. Une soupe gauloise à base de porc est également davantage de l'ordre du fantasme identitaire que d'ordre historique et bien que le Gaulois consommait du porc, ce n'était qu'en des proportions bien infimes : son alimentation étant essentiellement constituée de bouillie de céréales et de légumes.

²⁵ « L'aide humanitaire remise en cause », article mis en ligne le 20 octobre 2009 sur le site :

http://dons.restosducoeur.org/lire_news.php?id=55.

²⁶ Sans faire d'analogie idéologique, il faut rappeler que l'idée de Coluche de créer les Restos du cœur naquit, selon ses dires, des remarques adressées par des chômeurs aux artistes leur reprochant de ne se mobiliser que pour aider à résoudre les problèmes de la misère à l'étranger (à l'époque les artistes soutenaient essentiellement les interventions de Médecins du monde en Éthiopie).

²⁷ Voir les photographies portant sur ce thème dans la collection du CEGES : http://www.cegesoma.be/cms/catalogue_fr.php.

²⁸ Catherine Morenville, « L'aide alimentaire : entre les saints et les communistes », *Alter Echo*, n° 264, mis en ligne le 12/12/2008 sur le site : <http://www.alterechos.be>.

Conclusion

Sans emploi et sans abris, retraités et personnes âgées, femmes monoparentales, personnes handicapées, « nouveaux pauvres », personnes désocialisées, sans papiers et gagne-petit (ou « travailleurs pauvres » selon l'expression du jour) sont aujourd'hui les principaux bénéficiaires de l'aide alimentaire de nos sociétés occidentales. Avec chaque crise, ont émergé des organismes s'occupant de distribuer des repas aux démunis dans des locaux fixes ou dans la rue. Mais avec le temps ces secours palliatifs sont devenus des aides complémentaires permanentes. Malgré les surplus alimentaires, des millions de personnes y ont recours chaque année. Tout l'échiquier politique semble répondre présent pour s'impliquer à secourir ceux qui ont faim, mais aucune politique concertée ne surgit. Les politiques sociales de nos états remédient difficilement aux nombreux problèmes qui engendrent cette situation. Les soupes populaires existent parce que ceux-ci se désinvestissent de ces réalités complexes. Dans la rue, chacun expérimente alors son système de pensée, chacun met en scène sa vertu et se donne ainsi du crédit. Bien sûr, cela développe l'investissement individuel, l'engagement politique ou citoyen, l'empathie au malheur d'autrui et une certaine forme de solidarité. Mais cette surenchère de la vertu qu'on voit s'afficher dans nos rues ne palie guère au problème de fond et chaque année la même ritournelle recommence. Terminons sur ces mots d'Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation : « L'aide alimentaire, c'est un palliatif pour rendre tolérable ce qui [est] intolérable²⁹. »



En Bourbonnais. La soupe aux choux - Le bon parfum de soupe aux choux, comme on n'en mange que cheux nous. Carte postale. Source : Delcampe.

²⁹ Propos rapportés par Catherine Morenville, *Op.cit.*